



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Conseil Communautaire
28 octobre 2021
Damparis – 18h30

PROCÈS-VERBAL

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 64
Nombre de procurations : 13
Nombre de votants : 77
Date de la convocation : 21 octobre 2021
Date de publication : 05 novembre 2021

Conseillers présents (titulaires et éventuellement suppléants) : P. Antoine, A. Borneck, C. Bourgeois-République, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.-P. Chapin, G. Chauchefoin suppléé par P. Piotelat, C. Chautard, B. Chevaux, S. Combel-Guigon, J.-L. Croiserat, J.-P. Cuinet, J.-M. Daubigney, F. David, I. Delaine, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.-P. Fichère, J.-B. Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre suppléé par P. Bussière, I. Girod, N. Gomet, J. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.-R. Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, M. Hoffmann, P. Jaboviste, P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, N. Jeannet, C. Labourot, O. Lacroix, J. Lagnien, J.-P. Lefèvre (à partir notice n°04), J.-L. Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, A. Pernoux, H. Prat, C. Riotte, J.-C. Robert, J.-Y. Roy, T. Ryat, E. Saget, P. Sancey, J. Stolz, H. Thévenin suppléée par B. Barret-Paques, D. Troncin, P. Verne, P. Viverge.

Conseillers absents ayant donné procuration :
D. Bernardin à A. Hamdaoui, M. Berthaud à I. Delaine, C. Demortier à J. Péchinot, D. Germond à M. Mirat, G. Ginet à J.-B. Gagnoux, L. Jarrot-Mermet à H. Prat, J.-P. Lefèvre à F. Dray (jusqu'à notice n°03), M. Mbitel à A. Douzenel, C. Nonnotte-Bouton à P. Antoine, J.-M. Rebillard à S. Champanhet, F. Rigaud à C. Monneret, P. Roche à J.-P. Cuinet, G. Soldavini à J.-Y. Roy.

Conseillers absents non suppléés et non représentés :
P. Blanchet, J.-L. Bonin, O. Gruet, C. Jeanneaud, G. Jeannerod, C. Mathez, A. Mathiot.

Secrétaire de séance : Madame Aline CALLEGHER.

M. le Président : Bonsoir à tous. Je vous propose d'ouvrir cette séance. N'hésitez pas à prendre place. Je voudrais tout d'abord bien sûr remercier le Maire de Damparis, Michel GINIÈS, qui nous accueille ce soir et qui me charge de vous transmettre la bienvenue. Je ne sais pas s'il a réservé un petit verre de l'amitié à l'issue de cette assemblée.

Je vais ouvrir cette séance tout d'abord en désignant un secrétaire de séance.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Président : L'ordre alphabétique des noms nous invite à proposer la candidature d'Aline CALLEGHER.

S'adressant à Mme CALLEGHER. Acceptes-tu d'être secrétaire ? Je te remercie.

Je poursuis avec les pouvoirs : Gérard GINET a donné pouvoir à Jean-Baptiste GAGNOUX, Laetitia JARROT-MERMET à Hervé PRAT, Fabien RIGAUD à Christophe MONNERET, Grégory SOLDAVINI à Jean-Yves ROY, Mathieu BERTHAUD à Isabelle DELAINE,

Catherine DEMORTIER à Jacques PÉCHINOT, Daniel GERMOND à Maryline MIRAT, Jean-Philippe LEFÈVRE à Frédérique DRAY, Mohamed MBITEL à Alexandre DOUZENEL, Catherine NONNOTTE-BOUTON à Patricia ANTOINE, Jean-Michel REBILLARD à Stéphane CHAMPANHET, Paul ROCHE à Jean-Pierre CUINET et Daniel BERNARDIN à Ako HAMD AOUI. J'ai également reçu par SMS les excuses de Georges JEANNEROD qui a un petit problème de santé et qui s'excuse pour ce soir.

Selon l'usage, nous avons ensuite l'approbation du compte rendu de la séance du Conseil Communautaire du 30 septembre 2021.

Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 30 septembre 2021

M. le Président : En avez-vous pris connaissance ? Avez-vous des observations à faire ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte rendu du Conseil Communautaire du 30 septembre 2021.

Communication des décisions prises par le Président

Communication des décisions prises par le Bureau Communautaire

Ces communications sont présentées conjointement.

M. le Président : Je vous donne lecture des décisions prises dans le cadre des pouvoirs tant du Bureau que du Président. En l'occurrence, il n'y a que quelques décisions prises en tant que Président. Nous avons ainsi :

- pour la commande publique, le renouvellement d'une solution automatisée de vente aux enchères sur Internet (1 908 euros) ;
- la création de deux postes de conseillers numériques (salaire catégorie B) ;
- la cession de l'ancienne infrastructure du serveur à la SARL BPM BONPLANMICRO (3 000 euros) ;
- des honoraires d'huissier avec l'étude ABC Justice (547 euros) ;
- des honoraires d'avocat pour le CGBG (720 euros) ;
- des produits pour des mises à disposition de personnel sur les communes d'Archelange et de Champagny (21 euros par heure selon les modalités de notre convention) ;
- un avenant au marché de fourniture et de pose d'équipements sportifs avec CASAL SPORTS pour le complexe aquatique (8 521 euros) ;
- une convention de mise à disposition pour la commune de Jouhe.

Vous avez ensuite quelques décisions sans incidence financière, à savoir :

- des conventions d'occupation à régulariser avec les sociétés Bel et Leclerc pour La Boucle Insolite ;
- une convention de mise à disposition de locaux avec la commune de Falletans dans le cadre de l'opération Livres Nomades ;
- une convention de partenariat de bibliothèques associées avec la commune d'Eclans-Nenon.

Le Bureau Communautaire a donné un avis favorable à la signature d'une convention de partenariat avec la MFR (Maison Familiale Rurale) de Quétingny dans le cadre de l'élaboration du futur Projet Éducatif de Territoire (PEDT).

Avez-vous des questions sur ces décisions prises ? S'il n'y en a pas, nous en prenons acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte des décisions prises par le Président et de celles prises par le Bureau Communautaire.

NOTICE N° 01 : DESIGNATION DE REPRESENTANTS

M. le Président : Suite à la démission de Monsieur TINGUELY, conseiller municipal de Monnières, il convient aujourd'hui de procéder à son remplacement. En l'occurrence, il siégeait à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) en tant que titulaire et à la Commission Actions Culturelles, événementiel et vie associative.

Par ailleurs, pour le Pays Dolois, nous avons enregistré la démission de Jean-Marie SERMIER et nous avons proposé la nomination de Jean-Philippe LEFÈVRE. Or c'est par erreur, parce que les statuts ne donnent pas l'obligation à quelqu'un qui n'est plus délégué, les statuts étant ouverts à des non-délégués. C'est donc par erreur que nous avons fait cela, et nous allons vous proposer de revoter. Voilà pour la présentation. Concernant la délibération, je vous propose de désigner Monsieur Roland VANDELLE comme membre de la CLECT pour représenter Monnières. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation de Roland VANDELLE comme membre titulaire à la CLECT représentant la commune de Monnières.

M. le Président : Je vous propose de désigner Sophie MAIRE comme membre de la Commission Actions Culturelles, événementiel et vie associative représentant la commune de Monnières. Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation de Sophie MAIRE comme membre de la Commission Actions Culturelles, événementiel et vie associative représentant la commune de Monnières.

M. le Président : Pour revenir sur le Pays Dolois, nous avons déjà la désignation d'un membre du Pays, puisque je dois renouveler cette élection. Y a-t-il d'autres candidats que Jean-Marie SERMIER ? Une main s'est levée.

M. GOMET : Oui, merci. J'étais un peu surpris par cette délibération. Effectivement, dans cette assemblée, des personnes siègent au Pays Dolois. Je pensais que les statuts étaient connus de tous. Je me suis demandé si ce n'était pas un gag. Il s'avère que non. Dans un deuxième temps, je me suis demandé si nous n'étions pas victimes d'hallucinations collectives dans le sens où 80 élus ont voté le 30 septembre dernier pour changer le représentant au Pays Dolois. Je me dis que sur les 80 qui ont voté, pas un seul n'a posé la question, pas un seul n'a été surpris sur le fait que si Monsieur SERMIER n'était plus conseiller communautaire, il ne pouvait plus être représentant au Pays Dolois. Je pensais que cette réflexion paraissait effectivement logique, puisqu'il en a toujours été ainsi quand on regarde les représentants précédents.

Dire que les statuts permettent de désigner quelqu'un qui n'est pas un élu du Conseil Communautaire, mais qui est juste inscrit sur la liste du Conseil Communautaire, c'est quand même plutôt récent. Si je ne m'abuse, les statuts ont été modifiés il n'y a pas si longtemps, soit quelques mois avant les élections. Je pense qu'il y a quand même un lien entre ces deux événements. Des modifications ont sûrement été faites. Vous allez me dire que c'est tout à fait légal, ceci, cela. Une modification des statuts a été faite au mois de février. Elle est repassée en Conseil Communautaire au mois d'avril. Elle nous avait été présentée comme un simple changement de nom, un changement de mission concernant le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale). Quelques mois après, on a quand même l'impression qu'il y avait un peu plus que cela.

M. le Président : Y a-t-il d'autres interventions ?

M. HAMDAOUI : Je voudrais abonder dans le sens de ce qui vient d'être dit. Le Pays Dolois, c'est la collaboration entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et les communautés de communes voisines. Il serait donc bien que siègent au sein du Pays Dolois des élus de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour la représenter et pour parler en son nom.

M. le Président : J'entends cela. Je vous ai dit en préambule que les statuts le permettent. C'est par erreur que nous avons fait cette désignation en septembre. Les services sont passés à côté, et nous autres, élus, aussi. On relit les notes. Dont acte. Jean-Marie SERMIER était quand même président du Pays Dolois. On sait sa connaissance du territoire. Des élus de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole siègent au Pays. C'est donc une continuité que nous avons proposée. S'il n'y a pas d'autres interventions et s'il n'y a pas d'autres candidats, je mets au vote la candidature

de Monsieur SERMIER. Y a-t-il des oppositions ? Je compte 7 oppositions. Y a-t-il des abstentions ?
Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés, moins 7 oppositions, approuve la désignation de Jean-Marie SERMIER comme représentant de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au sein de l'association Pays Dolois-Pays de Pasteur.

M. le Président : La parole est à Olivier MEUGIN pour la notice suivante.

NOTICE N° 02 : MODIFICATION DES STATUTS DE L'EPTB SAONE & DOUBS

M. MEUGIN : Bonsoir. Considérant la modification des statuts de l'EPTB (Établissement Public Territorial de Bassin) Saône & Doubs du 28 septembre 2021, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, en tant que membre de l'EPTB, doit porter avis sur ces nouveaux statuts et confirmer la désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au sein de l'EPTB Saône & Doubs.

M. le Président : Merci de cette présentation. Nous vous proposons de désigner Olivier MEUGIN comme titulaire et Thomas RYAT comme suppléant. Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y en a pas, je mets au vote à la fois les nouveaux statuts et ces deux représentants. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le projet de nouveaux statuts de l'EPTB Saône et Doubs, ainsi que la désignation de Monsieur Olivier MEUGIN comme représentant titulaire et Monsieur Thomas RYAT comme représentant suppléant au sein du comité syndical de l'EPTB Saône et Doubs.

NOTICE N° 03 : RAPPORT 2021 SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

M. MEUGIN : Depuis 2010, la loi portant engagement national pour l'environnement, dite « loi Grenelle 2 », impose aux collectivités territoriales et aux EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, la réalisation d'un rapport annuel de synthèse de la situation en matière de développement durable. Celui-ci doit être présenté préalablement au débat sur le projet de budget. Ce rapport doit comporter, au regard des cinq finalités du développement durable, les deux parties principales suivantes :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes à la collectivité ;
- le bilan des politiques publiques, des orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire.

Pour résumer ce rapport 2021, je vais vous présenter cinq *slides* reprenant les cinq finalités que nous devons retrouver dans ce rapport.

- Première finalité : la lutte contre le changement climatique

Cette première finalité comporte trois sous-chapitres.

La mise en service de Dole Biogaz

Il s'agit de la valorisation de 30 000 tonnes par an de déchets organiques, dont 50 % de fumier bovin, la production de biométhane, injecté directement sur le réseau GrDF (équivalent de la consommation de 1 800 foyers), et de la production complémentaire de 27 000 tonnes par an de compost, ce qui correspond à la baisse de l'utilisation de produits phytosanitaires.

Le début de travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques

En effet, les travaux vont commencer sur le parking de Dolexpo, puis ce sera le tour de l'Aquaparc, du gymnase de Saint-Aubin et de l'aire de covoiturage d'Authume. La production d'électricité vendue sur le réseau sera équivalente à la consommation totale d'électricité de 700 foyers.

La valorisation de l'hydrogène co-produit sur le territoire

Nous avons un projet phare de cet été 2021, à savoir la création d'une société de projet « Hydrogène Décarboné du Grand Dole », HYDECADO, dont le capital social est porté par les entreprises Rougeot Synergie (3 000 euros), Storengy (1 500 euros), et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole (500 euros). Son objectif est de promouvoir et développer des technologies utilisant l'hydrogène local. Le projet est en cours d'instruction, et nous avons répondu à l'appel à projets « écosystèmes territoriaux hydrogène » de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie).

- Deuxième finalité : la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

La compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations (GeMAPI) de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est transférée au Syndicat Mixte Doubs Loue depuis le 1^{er} janvier 2020. Leur mission est d'assurer la gestion courante et gestion de crise, ainsi que les travaux de confortement des digues de protection, et les travaux d'entretien et de restauration écologique des cours d'eau. Cette année, les projets principaux portés sont :

- la finalisation des travaux de sécurisation de la digue de Champdivers sous mandat de l'État ;
- la restauration de la continuité écologique sur la Clauge au niveau des ponts de Goux ;
- la restauration écologique du ruisseau de Falletans.

- Troisième finalité : la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Il s'agit de poursuivre des actions de sensibilisation au développement durable et à l'environnement avec le programme Natura 2000 sur les forêts de Chaux et de la Serre, mais aussi dans les accueils de loisirs, et tout cela malgré le contexte sanitaire. Il s'agit également de permettre à tous les habitants du territoire l'usage des services de mobilité avec :

- le service de location de vélo longue durée Vdole qui fait face à une forte demande pour les VAE (Vélos à Assistance Électrique) ;
- le rachat par la collectivité de 5 VAE pour compléter la flotte Vdole, ce qui fait 19 VAE mis en location.

Vous avez également la finalisation de la voie Grévy avec 19,4 kilomètres de voie verte entre les gares de Dole et de Mont-sous-Vaudrey, dont 13,6 kilomètres sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. L'inauguration officielle aura lieu d'ici la fin de l'année 2021.

- Quatrième finalité : l'épanouissement de tous les êtres humains

Cette finalité concerne le soutien à l'attractivité territoriale et au secteur touristique. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a inscrit des sentiers au Plan Départemental pour les Itinéraires de Promenades et Randonnées (PDIPR), dont le but est la valorisation du patrimoine naturel et culturel des communes traversées. Auparavant, nous en étions à 40 kilomètres balisés sur le territoire. Nous arrivons aujourd'hui à 230 kilomètres de sentiers balisés. Nous avons également :

- 15 boucles de VTT ;
- une multitude de jalons et de panneaux directionnels installés ;
- un cartoguide en vente à l'Office de Tourisme ;
- 4 panneaux d'information pour présenter l'intégralité du maillage des chemins de randonnée au Mont-Roland, sur l'avenue de Lahr, à Parcey et Moissey.

Cette finalité concerne également le soutien à l'offre sportive sur notre région. Il s'agit ainsi de répondre aux besoins des clubs et associations avec la construction du nouveau complexe aquatique et sportif Pierre Talagrand. S'agissant de ce complexe aquatique, la volonté a été aussi d'inscrire un contrat de performance énergétique avec Vinci Facilities, qui se charge de la maintenance du bâtiment pendant 12 ans (6 ans renouvelables). Les objectifs de performance énergétiques sont à atteindre sous peine de pénalités pour Vinci Facilities.

- Cinquième finalité : la transition vers une économie circulaire

Cette finalité concerne d'abord la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire sur les sites servis par le Syndicat Mixte de la Grande Tablée avec en janvier 2021, la mise en place d'un grammage différencié entre les repas des maternelles et des primaires. Ce seront ainsi au moins 8 tonnes de gaspillage évité par an.

Elle concerne également la valorisation d'une économie circulaire locale de la filière textiles. Nous travaillons ainsi avec l'association Coop'Agir chargée de la collecte des déchets textiles sur le territoire. Nous avons également l'accompagnement dans la restructuration de leur activité qui implique un déménagement et l'identification de synergies pour la valorisation matière et énergétique locale.

Enfin, le SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) de la zone de Dole assure pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole la collecte des déchets ménagers et la gestion des déchetteries. Le traitement des ordures ménagères est assuré par le SYDOM (Syndicat de traitement des Ordures Ménagères) du Jura en charge du recyclage, de l'incinération et de l'enfouissement des déchets. Au niveau du SICTOM, sur le territoire des adhérents, nous travaillons l'optimisation de la collecte avec l'intégration des PAV (points d'apport volontaire), des PAP (porte-à-porte), la collecte des professionnels. Nous avons également une réflexion globale sur la prévention des déchets, y compris les déchets verts (apports en déchetteries et PAV). Par ailleurs, une étude est en cours au niveau du SYDOM du Jura sur la mise en œuvre de l'obligation au 1^{er} janvier 2024 du tri à la source des déchets biodégradables. Voilà en résumé le rapport 2021.

M. le Président : Merci, Olivier. Avez-vous des interventions ou des commentaires sur ce rapport ?

M. HAMDAOUI : Merci. L'Agglomération fait des choses en termes de développement durable. Il suffit de lire le rapport pour s'en convaincre, mais il s'agit maintenant de le faire savoir aux Grands Dolois. Or cela m'étonnerait qu'ils s'empressent de se jeter sur ce rapport pour le lire. Je pense qu'il serait bien de le synthétiser par des indicateurs lisibles dans un tableau synoptique, dont la lecture serait plus rapide. Il serait bien aussi que les délégués aient ce tableau, pour voir l'évolution, où nous en sommes. Je pense que sur certains points, l'Agglomération fait bien. Ce serait donc bien de le mettre en avant. Au fil du temps, comme sur certains points, nous partons de loin. Je pense que les améliorations pourraient être vues assez rapidement. Il s'agirait donc de mettre en lumière ces actions faites par l'Agglomération avec des indicateurs lisibles, par exemple sur les émissions de CO₂. Il serait bien d'indiquer de combien on réduit les émissions de CO₂ au fil des années, puisque c'est un objectif.

S'agissant de la récupération de l'eau de pluie, nous avons vu que des récupérateurs d'eau de pluie avaient été installés. On pourrait estimer la quantité d'eau récupérée, même si cette donnée n'est pas facile à avoir. Concernant le gaspillage alimentaire, il serait facile d'avoir les données au fil du temps pour en regarder l'évolution. C'est la même chose pour le recyclage des vêtements. Sur la plantation des vergers, les indicateurs sont faciles à mettre en place. Sur l'installation de maraîchers, puisque c'est également prévu, il me semble que ce sont des données que nous pourrions facilement mettre en avant. Quant aux économies des énergies fossiles grâce à l'utilisation de l'hydrogène, c'est un peu plus compliqué à estimer, mais on pourrait quand même mettre en place des estimations. Ce serait donc bien d'avoir un tableau assez synthétique pour que les délégués puissent suivre l'évolution et pour que les Grands Dolois puissent suivre les actions menées par l'Agglomération. Merci.

M. le Président : Je pense que ta remarque est pertinente. Nous devons réfléchir en termes de communication notamment avec le *Grand Dole Mag*. Je te rappelle la difficulté que nous rencontrons concernant les indices. Vous vous souvenez tous sans doute du rapport de diagnostic de départ. Nous savons que nos gaz à effet de serre sont essentiellement dus à nos entreprises du territoire, de même que les rejets de carbone avec le trafic routier que nous subissons par l'autoroute. Nous avons de nombreux effets subis. Notre action au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est nécessaire et indispensable, certes, mais elle reste faible par rapport aux enjeux industriels. Je pense que le projet « Hydrogène Décarboné du Grand Dole » fait partie des projets où les entreprises aussi ont besoin de s'intégrer dans ces problématiques. Nous devons effectivement travailler sur des indicateurs plus communicants par rapport à la population. Nous allons donc y travailler. C'est tout à fait pertinent. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je poursuis avec le vote, puisque nous devons adopter ce rapport. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le rapport de Développement Durable 2021 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

NOTICE N° 04 : RAPPORT ANNUEL 2021 SUR L'EGALITE FEMMES-HOMMES

M. le Président : S'adressant à Mme MANGIN. Tu as la parole, si tu veux bien nous en faire une synthèse.

Mme MANGIN : Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à tous. Depuis le 1^{er} janvier 2016, les communes et les EPCI de plus de 20 000 habitants doivent élaborer chaque année un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que sur les politiques qu'elles mènent sur leur territoire, préalablement à la présentation du budget. Le rapport figurant en annexe présente les données des services mutualisés de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et de la Ville de Dole pour l'année 2021.

Je vous donne quelques indicateurs spécifiques notamment en ce qui concerne l'effectif permanent. La répartition au niveau de l'Agglomération et de la Ville de Dole est de 67 % de femmes et de 33 % d'hommes. Au niveau national, il y a 61 % de femmes. En ce qui concerne les filières, il est à noter que la filière médico-sociale est 100 % féminine. Certaines autres filières également restent féminines, comme l'animation et l'administration qui sont à 84% féminines. Cependant, il y a une légère augmentation de la part des hommes dans la filière animation avec l'intégration dernièrement de deux directeurs de centre de loisirs. S'agissant de la filière technique, il est à noter qu'elle est à parité hommes-femmes à quasi 50 % chacun. S'agissant du temps de travail, nous notons une diminution du nombre de temps non complets à la faveur de temps complets. Ainsi, la Ville de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dénombrent 18 % de femmes à temps non complet, contre 29 % au niveau national, et 2 % d'hommes à temps non complet, contre 7 % au niveau national. En termes d'absentéisme, nous notons également une diminution du nombre de jours d'absence par rapport à 2019 si l'on omet la particularité de l'année 2020 avec l'impact Covid. Le taux d'absentéisme était alors de 7,29 % en 2019 et il passe à 6,99 % en 2021. Au niveau national, ce taux est plus élevé, à 9,2 %.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire de prendre connaissance du rapport annuel 2021 présenté en annexe sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes. Merci.

M. le Président : Merci de cette présentation. Avez-vous des questions ou des interventions sur ce rapport ? Il n'y a pas de vote sur ce rapport. C'est simplement une prise de connaissance. Vous en avez pris acte et je vous en remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte du rapport annuel 2021 sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes.

NOTICE N° 05 : RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

M. le Président : Vous avez bien sûr reçu le document en temps utile. Je vais vous présenter simplement quelques *slides* qui rappellent les grands principes de notre ROB que nous vous proposons.

➤ Préambule

Je vous rappelle qu'il y a trois parties :

- une partie propre au contexte national, comme vous l'avez vu dans votre rapport ;
- une partie propre au projet de loi de finances nationale ;
- une partie concernant les conséquences pour notre Agglomération.

Je passe rapidement sur les réglementations. Vous savez que nous devons prendre ce rapport d'orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote. Je me plains tous les ans que ce délai est un peu trop court, mais ainsi va la loi. Je pense que ce serait mieux de faire le ROB trois ou quatre mois avant pour que l'on ait le temps de préparer le budget, parce qu'on mène quasiment de front le ROB et le budget dans les services. En tout cas, c'est le contexte juridique.

➤ Principales données de la loi de finances pour 2022

Concernant la baisse des dotations, vous en connaissez l'évolution. Cela n'a pas beaucoup changé. En revanche, il faut retenir que pour 2022, nous avons le maintien du montant obtenu en 2021, ce qui n'est déjà pas mal compte tenu du contexte. Nous rappelons tout de même que pour la

Communauté d'Agglomération du Grand Dole, ce sont 2 millions d'euros par an que nous avons perdus par rapport à l'origine. Sur l'ensemble du territoire, c'est encore plus significatif, puisque ce sont presque 5 millions d'euros. Je le rappelle chaque année, mais c'est significatif. Il a fallu restructurer fortement tous nos budgets pour parvenir à tenir le choc, bien que nous sachions que nous avons aussi fait appel à l'augmentation des impôts. Je le sais bien, mais il fallait trouver un compromis sur tout cela.

S'agissant de la fiscalité, vous savez que maintenant, nous n'avons plus que la taxe foncière sur laquelle nous pouvons agir. La taxe foncière varie d'une année sur l'autre par deux éléments, d'une part par l'augmentation physique des bases, donc en fonction des constructions qui sont faites, et d'autre part en fonction de l'indice général d'annualisation. Nous nous appuyons sur l'indice du mois de novembre, que nous ne connaissons pas encore, puisque nous le connaissons fin décembre/début janvier. Vous voyez qu'il était à 1,2 % en 2020. Nous pensons qu'il sera un peu meilleur cette année vu les taux que nous avons actuellement. Cela étant, c'est un peu tôt aujourd'hui pour redécider. Simplement, pour notre ROB, nous sommes partis sur +1,5 ou 2 % d'augmentation des bases. Nous avons pris un taux plutôt prudent pour nos orientations.

Je vous ai remis dans ce support les schémas de suppression de la taxe d'habitation. Vous savez que les communes ont touché la taxe foncière du Département. Pour nous, la taxe d'habitation est compensée par de la TVA, avec un coefficient correspondant au montant à compenser, en l'occurrence 8,5 millions d'euros, qui sera compensé sur les années suivantes. Normalement, la TVA est un impôt dynamique, surtout avec la consommation assez forte de 2021. Nous n'avons pas encore les données, mais nous pouvons quand même nous baser sur des augmentations probables. Bien sûr, vous connaissez la conséquence, puisque nous en avons beaucoup parlé. Il s'agit de la perte d'autonomie fiscale sur nos territoires. Il ne sera pas facile de différencier les territoires à l'avenir, puisque nous n'avons plus beaucoup d'impôts locaux sur lesquels nous pouvons agir.

➤ La construction du budget primitif 2022

S'agissant des hypothèses retenues, nous sommes complètement dans la continuité de ce qui avait été mis en place dans les mandats précédents. Nous soutenons les investissements même si nous baisserons fortement dans la mesure où nous étions passés par un pic important, comme nous l'avions expliqué à plusieurs reprises lorsque nous avons finalisé le projet du complexe Talagrand. Néanmoins, nous allons continuer à soutenir les efforts en matière d'investissements. Nous verrons ensuite les grands projets qui peuvent s'inscrire dans ce contexte. Nous avons bien sûr prévu de soutenir les collectivités par le biais des fonds de concours. Vous le savez, c'était inscrit dans notre pacte fiscal. C'est donc bien normal. Vous verrez que nous serons sur une enveloppe de l'ordre de 300 000 euros.

Nous avons ensuite la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement – nous y reviendrons tout à l'heure – avec l'objectif de maintenir le service à la population bien évidemment. Nous avons la maîtrise de la masse salariale. Nous reviendrons sur ce sujet avec un *slide* particulier, ce sujet étant toujours très sensible. En effet, la masse salariale est évidemment la plus grosse masse de dépenses de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, ce qui est normal, puisque nous sommes des prestataires de services avant tout. C'est donc bien logique. D'où l'importance de bien maîtriser cette évolution.

Nous nous donnons également comme objectif de plafonner la dette, voire de la baisser légèrement. Nous savons que nous sommes arrivés à un seuil assez important du fait du financement des gros investissements du mandat précédent. Nous devons maintenant stabiliser les choses, bien évidemment. Voilà les grandes orientations.

Sur la dette, vous voyez que nous sommes passés par un point haut en 2020. Nous allons baisser en 2021, puisque nous n'avons pas mis en place d'emprunts sur 2021. Nous allons donc descendre en dessous de 40 millions d'euros. L'objectif est de baisser encore sur 2022 compte tenu des orientations que nous vous proposons ce soir. Le « camembert » en bas à gauche montre la répartition par prêteur, l'objectif étant de partager nos risques ou nos fournisseurs en fonction des conditions que nous obtenons. Cet objectif est bien atteint. Dans le « camembert » en bas à droite, vous avez la répartition par type de risque. Ce n'est quasiment que du taux fixe, le Livret A étant quasiment à taux fixe. Nous n'avons donc pas de risque particulier, mais le taux fixe est tellement attractif que cela paraît logique.

Nous vous avons dit que la maîtrise de la masse salariale était un objectif important. Nous voyons les effectifs. Nous vous les montrons en consolidé, en mutualisé avec la Ville de Dole. J'attire votre

attention sur un point. Vous voyez qu'en 2022, nous passerons de 219 ETP à 420 ETP simplement parce que nous mettons en place une administration commune entre les communes mutualisées, en l'occurrence Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. L'ensemble du personnel de la Ville de Dole va être transféré à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole selon les mêmes critères de mutualisation que nous avons mis en place. La Ville de Dole conserve, comme la loi l'y invite, uniquement son personnel de la police municipale et de l'État civil. Toutefois, sur le fonctionnement des services, nous avons déjà parlé de la mutualisation. Le Maire de Dole reste bien sûr le responsable hiérarchique des salariés qui travaillent pour la Ville de Dole bien évidemment.

En masse, nous voyons que nous passons de 9,9 à 10,8 millions d'euros en 2021, l'objectif étant de 11 millions d'euros en 2022. Nous avons des augmentations. En effet, ce secteur a tendance à augmenter, mais je pense que c'est une contrainte qu'il nous faut assumer bien évidemment. C'est le problème de la petite enfance, de tout ce qui est périscolaire, extrascolaire. Nous avons plus d'enfants à encadrer, plus de jeunes qui viennent dans le système offert. Nous devons donc mettre des ressources en face pour pouvoir faire face. Nous verrons tout le détail au moment du budget, mais sachez que c'est le point central.

S'agissant de l'équilibre du budget, vous avez les grandes masses. Nous sommes sur une fiscalité à hauteur de 30,3 millions d'euros, soit quasiment le même montant que l'année précédente, avec l'ajustement de la taxe foncière qui passerait de 10,1 à 10,3 millions d'euros. Nous sommes donc partis sur une progression d'environ 2 %, mais dès que nous aurons des chiffres, nous essaierons d'affiner. Il reste un peu de taxe d'habitation, notamment pour les habitations secondaires, mais cela devient négligeable. Pour la TVA, nous sommes partis sur le montant que nous percevons, qui a été compensé de la taxe d'habitation. Je vous rappelle que nous touchions 11 millions d'euros de taxe d'habitation, et ce montant est compensé à hauteur de 8,5 millions d'euros, mais nous aurons l'occasion d'y revenir.

S'agissant de la fiscalité, nous savons que nous reversons une partie significative *via* les attributions de compensation. En l'occurrence, elles sont à hauteur de 8,5 millions d'euros. C'est ce que nous avons mis en place suite au pacte fiscal. Bien sûr, elles seront maintenues conformément à nos engagements. Nous prenons en charge le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) à hauteur de 1,6 million d'euros et le FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) sur l'intégralité des communes. Nous avons mis sur cette case le prélèvement exceptionnel. Vous savez que nous avons eu un manque de non-compensation de 2,5 millions d'euros. Je n'y reviens pas. Nous en avons débattu au moment du pacte fiscal. Sachez simplement que sur ces 2,5 millions d'euros de non-compensation, 1,5 million d'euros ont été impactés immédiatement en moins de recettes sur 2020, et sur 2021, il était prévu de nous prélever le solde de 1,5 million d'euros qui n'est pas encore prélevé à ce jour, mais qui le sera d'ici le 31 décembre prochain. C'est pour cela qu'il apparaît dans le budget 2021. Nous partirions ainsi sur une fiscalité nette de 19,6 millions d'euros pour 2022.

Les exonérations seront maintenues à hauteur de 2,7 millions d'euros, la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) à 3,4 millions d'euros. Dans les différentes recettes, vous avez les prises en charge des familles, la CAF, etc. Cela nous fait un total de recettes nettes de 30,3 millions d'euros, avec des dépenses qui se monteraient à 27 millions d'euros. Vous voyez que c'est quasiment une reconduction avec un léger tassement, mais qui vient sur les autres charges que nous examinerons en détail au niveau du budget. Voilà donc les grandes orientations. Cela nous permettrait de dégager une CAF (capacité d'autofinancement) brute de 3,3 millions d'euros. L'annuité de la dette est stabilisée à hauteur de 2,6 millions d'euros. Nous intégrons les recettes courantes d'investissement (recettes récurrentes), à savoir le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA), la taxe d'aménagement. Nous estimons ainsi à 1,5 million d'euros sur 2022. Nous avons une grosse somme de 3,5 millions d'euros sur 2021, parce que ce sont surtout les remboursements de FCTVA provenant de la piscine du complexe Pierre Talagrand. Nous dégagerons ainsi une CAF nette à 2,2 millions d'euros. Nous maintiendrions donc notre CAF nette à 2,2 millions d'euros.

L'encours de dette se tasserait de 39,6 millions d'euros à 38 millions d'euros. La charge de la dette passerait de 9,1 % à 8,6 %. Nous avons une année un peu exceptionnelle. C'est pour cela que nous l'avons corrigée en retirant le montant de 1,5 million d'euros de prélèvement exceptionnel, puisque c'est un prélèvement qui aurait dû être fait sur 2020, ce qui fausse les résultats. C'est d'ailleurs pour cela que le nombre d'années de remboursement est un peu farfelu, puisque nous passons à 30 années, ce qui n'a pas grande signification. Ce qui compte surtout est que nous reviendrons sur un nombre d'années normal de 11,5. Nous sommes donc sur des taux tout à fait acceptables. Vous noterez surtout une annuité de la dette à 8,6 %, taux très relatif sachant que les dangers interviennent entre 15 et 20 %. Voilà pour les grands équilibres.

Avec les chiffres que nous venons de développer, cela nous permettrait, vu que nous pensons réaliser 10,5 millions d'euros de dépenses en 2021, montant qui sera ajusté avec les chiffres actualisés. Cela étant, nous limitons maintenant les enveloppes à 8 millions d'euros, ce qui nous paraît raisonnable. Les subventions sont à 5,2 millions d'euros en 2022. Ce montant est important, car nous allons toucher la dernière annuité que doit la Ville de Dole à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans le financement du complexe Pierre Talagrand, comme cela avait été programmé. Cela nous permettrait de maintenir ces montants d'investissements à hauteur de 8 millions d'euros, avec un net à financer. Vous voyez que nous aurons un montant net d'emprunts de 1 million d'euros à mettre en place. Si nous gérons bien nos investissements, cela nous permettrait peut-être encore de réduire ce besoin de financement.

Voilà un peu les grandes orientations. Nous n'avons pas pris le détail des investissements. Nous allons examiner tout cela au niveau du budget primitif. Dans les 8 millions d'euros pressentis, nous avons à prévoir dans les grandes masses la fin du financement du gymnase de Rochefort-sur-Nenon. Nous aurons également beaucoup de travaux dans les écoles. Nous devons accompagner les communes. Des projets vont se mettre en place, comme vous le savez, que ce soit sur Rochefort-sur-Nenon, sur Authume, sur Tavaux. Nous examinerons tout cela au niveau du budget primitif. Je vous laisse maintenant la parole si vous avez des interventions sur ce ROB. Y a-t-il des interventions ?

M. HAMDAOUI : Il est noté qu'il y a un manque à gagner de 2 millions d'euros. Or j'avais un manque à gagner de 200 millions d'euros il y a peu de temps, parce que j'ai joué à l'EuroMillions, mais je n'ai pas gagné. En fait, le manque à gagner c'est un peu la même chose pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Un pari avait été fait par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, parce que le manque à gagner n'est pas sur la compensation, puisque l'État compense à hauteur de ce qu'il doit compenser sur l'année 2017.

S'agissant de la capacité de désendettement, j'avais une question sur les 30 ans, mais tu as répondu. Je vois qu'en 2021, nous avons dépassé le seuil d'alerte des 12 ans. J'aurais bien voulu avoir cette donnée dans le budget primitif 2021. Or nous ne l'avons pas eue. Je vois que nous restons élevés sur l'année 2022, parce que nous sommes proches du seuil d'alerte sur le niveau d'endettement. En effet, nous sommes à 11,5, alors que le seuil d'alerte est à 12,5.

S'agissant des investissements, dans le PPE, nous n'avons que des chiffres. Je pense que l'on va nous les présenter au prochain Conseil Communautaire, puisque ce sera la cession budgétaire. Cependant, dans quoi va-t-on investir ? Je vois que le tableau va jusqu'en 2025. Nous voyons que 8 millions d'euros sont inscrits en investissement tous les ans. Puisque nous sommes dans les orientations budgétaires, j'aurais bien voulu savoir quelles orientations nous prenions sur les investissements autres que des montants chiffrés. Voilà pour mon intervention.

M. le Président : Oui, je l'ai dit brièvement, et nous aurions pu plus développer. Pour répondre à tes questions techniques, les seuils d'alerte correspondent à 12,5 ans pendant quatre ans successifs. Nous en sommes quand même très loin. Il ne faut pas jouer à se faire peur. Je ne vais pas revenir sur le débat, sur le fameux loto dont tu parles en 2017. Il faut quand même savoir qu'au moment où nous avons pris la délibération, nous n'avions aucune information sur les compensations. Les compensations sur lesquelles nous avons misé étaient légitimes, comme cela a été rappelé à plusieurs reprises. Pour revenir sur le plan pluriannuel, c'est vrai que nous y travaillons aujourd'hui, mais tout n'est pas finalisé. Ce qui est sûr est que les gros besoins concernent surtout les écoles. Vous l'avez vu dans la presse et les élus dolois le savent encore mieux. La Ville de Dole engage un certain nombre de rénovations d'écoles doloises. Selon l'usage, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole va accompagner pour la partie périscolaire et restauration scolaire. Nous avons aussi des besoins en matière périscolaire et restauration scolaire sur Authume, puisqu'il y a un projet sur Authume. Il y a également des projets sur Tavaux, sur Rochefort-sur-Nenon.

Il y aura aussi sûrement des rénovations sur d'autres bâtiments. La programmation n'est pas faite aujourd'hui. C'est pour cela que nous ne pouvons guère aller dans le détail. Sur les autres investissements, sur la fibre, il reste encore une tranche à payer sur 2022 sur le déploiement de la fibre avec le département. Nous avons aussi tout ce qui concerne les équipements sportifs, puisque nous avons des rénovations à faire sur Tavaux, sur Damparis, que ce soit sur le stade Martin ou sur le stade de la Pépinière. Il y a de nombreux besoins sur ces services, ils seront analysés par les services, et nous aurons plus de précisions au moment de notre budget. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. CHAUTARD : Je voudrais avoir une petite précision. Y a-t-il une corrélation entre la notice concernant les orientations budgétaires et le feuillet C de la notice suivante concernant le contrat de relance ? Je l'ai imprimée et je m'aperçois que le budget est déjà préinvesti. En effet, sont mentionnés notamment des autofinancements de 3 millions d'euros au profit des aménagements des pôles économiques, de 6 millions d'euros pour les écoles doloises, 3,6 millions d'euros pour le foyer Saint-Jean.

M. le Président : Bien sûr, il y a une corrélation. Les contrats de relance ont été déposés. Nous avons d'ailleurs délibéré lors de la dernière séance. C'est l'ensemble des projets souhaités par les communes, puisqu'il n'y a pas que des projets de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. C'est la caractéristique. Nous sommes dans un scénario de planification entre l'État et les agglomérations, qui contraint aussi les communes à rentrer dans ce processus. Cela signifie que lorsque les communes ont des projets, s'ils ne sont pas inscrits dans le CRTE (Contrat de Relance et de Transition Écologique), elles n'auront pas les subventions fléchées. C'est pour cela que nous avons pris quasiment l'intégralité des demandes des communes sans distinction. C'est donc l'ensemble des projets sollicités, mais cela ne veut pas dire que tous les projets seront réalisés au montant inscrit. Il n'y a donc pas de corrélation directe.

Évidemment, nous taperons dans ce montant pour les projets, mais ce sera le cas aussi pour les communes. Ce ne sont pas uniquement des dépenses de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans le CRTE. C'est la caractéristique intéressante et nouvelle. Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de mettre au vote cette approbation du rapport d'orientations budgétaires. Y a-t-il des oppositions ? Je compte 7 oppositions. Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés, moins 7 oppositions, approuve les orientations budgétaires 2022.

NOTICE N° 06 : AVENANT N° 1 - CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

M. le Président : Comme je viens de vous le dire brièvement, mais cela me permet de redévelopper un peu, ce contrat est stratégique maintenant. Je pense que c'est la première fois que l'État nous demande cet exercice. Notre difficulté est que nous faisons un exercice que l'État nous impose, sauf que l'État ne s'impose pas des contraintes en contrepartie, c'est-à-dire que nous n'aurons pas l'assurance des subventions aujourd'hui sur les quatre prochaines années. Nous avons donc du mal. On nous demande de planifier les besoins, mais on ne planifie pas les recettes. Nous risquons donc d'avoir de nombreux sujets d'adaptation à faire.

En ce qui concerne le CRTE, ce contrat a vocation à vivre, ce qui veut dire que les communes qui n'ont pas inscrit tel ou tel projet dans le CRTE peuvent très bien les rajouter demain. Nous procéderons alors par avenant. À l'inverse, elles peuvent retirer ou ne pas faire de projets inscrits en fonction des opportunités qu'elles peuvent rencontrer. En ce qui nous concerne, la particularité est que la Ville de Dole a engagé un Marché de Partenariat de Performance Énergétique (MPPE) qui permet d'améliorer les performances des bâtiments de cinq écoles sur Dole, ce que vous avez sans doute lu dans la presse. Ce mandat ayant été confié à la SPL G2D 39 (Grand Dole Développement 39), il convient de pouvoir intégrer cela dans le CRTE avec ce porteur de projet qu'est G2D 39. En l'occurrence, nous devons confirmer la SPL comme maître d'ouvrage du projet de MPPE sur les écoles, accueils extrascolaires et périscolaires, puisque nous sommes concernés à ce titre.

Nous devons également ajouter une nouvelle fiche action dans l'axe Attractivité et Rayonnement du Territoire pour développer l'offre d'enseignement supérieur. C'est ce que vous avez aussi lu dans la presse, la Ville de Dole ayant délibéré sur ce sujet pour obtenir deux sections en ce qui concerne l'enseignement supérieur, sections qui seraient des annexes de l'Université de Franche-Comté. Pour pouvoir faire face aux besoins d'investissements qui seront forcément nécessaires et pour pouvoir les examiner en leur temps, nous vous proposons dès aujourd'hui d'approuver ces deux modifications sur le CRTE et d'accepter cet avenant tel que je viens de vous le présenter succinctement. Avez-vous des questions ou des interventions ? Je n'en vois pas. La délibération consiste à accepter les termes de l'avenant n° 1 tel que vous l'avez annexé et à m'autoriser à signer le contrat. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'avenant numéro 1 au Contrat de Relance et de Transition Écologique.

M. le Président : La parole est à Jacques PÉCHINOT pour la notice suivante.

NOTICE N° 07 : CONVENTION DE MANDAT POUR LA GESTION DE « LOCODOLE » AVEC LA SPL HELLO DOLE

M. PÉCHINOT : Merci, Monsieur le Président. Bonsoir, chers collègues. Comme vous vous en souvenez, par une délibération du 6 octobre 2016, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole avait décidé d'acquérir l'ancien buffet de la gare de Dole, et de le transformer en espace de *coworking*, proposant ainsi en ce lieu un espace de travail et de mutualisation accessible, modulable et connecté. Cet espace va s'appeler « Locodole ». Il est terminé. Au rez-de-chaussée, sont mis à disposition 250 mètres carrés composés de trois salles de réunion avec visio, plus un espace de buffet. À l'étage, il y a environ 190 mètres carrés avec deux espaces de travail ouverts, donc des espaces de *coworking*, et deux autres espaces polyvalents, soit des grands bureaux, soit des petites salles de réunion. Il y aura également un espace de détente et de terrasse. Il reste également 130 mètres carrés au sous-sol.

Pour assurer la gestion de cet équipement, il est proposé de conclure avec la Société Publique Locale (SPL) Hello Dole une convention de mandat de gestion. Les missions qui seraient proposées à cette SPL et leur modalité sont décrites dans la convention que vous avez trouvée en annexe dans les documents qui vous ont été remis. La convention est conclue pour une période d'un an, à compter de la semaine prochaine, donc au 1^{er} novembre 2021. Dans le cadre de ce mandat, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole met à disposition de la SPL Hello Dole tous les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission, et notamment le bâtiment, le matériel et le mobilier nécessaire à l'exploitation de celui-ci. En contrepartie, les opérations de communication et de promotion de cet équipement seront portées par la SPL Hello Dole, ainsi que les opérations de commercialisation.

En cas de décision favorable, il appartiendra au Conseil Communautaire :

- d'approuver les termes de la convention de mandat de gestion avec la SPL Hello Dole pour la gestion de « Locodole », pour une durée d'un an, dans le respect des objectifs et conditions exposés dans celle-ci ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée ainsi que toute pièce pouvant s'y rattacher.

M. le Président : Merci. Il ne vous a pas échappé que nous allions l'inaugurer jeudi prochain. Nous aurons une journée portes ouvertes le vendredi. Pour ceux que cela intéresse ou si des associations ou entreprises veulent savoir exactement la nature des services offerts, vous pourrez profiter de cette journée portes ouvertes. La gestion à Hello Dole est bien sûr dans la continuité de ce que nous faisons. Hello Dole a vocation à coordonner toutes les demandes d'événements ou d'opérateurs qui voudraient s'implanter à Dole, que ce soit en matière d'exposition, de manifestation ou de toute nature. Cela permet ainsi de renforcer cette cohérence. Avez-vous des questions sur ce mode de gestion ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ?

M. CHAUTARD : J'ai juste une question. Est-ce à dire que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole met à disposition gratuitement l'ensemble du bâtiment, elle paie toutes les charges d'exploitation, et Hello Dole ne fait que louer ?

M. le Président : Non, c'est l'inverse. Nous avons plusieurs réflexions. Tout d'abord, nous sommes sur une année expérimentale, parce que nous avons du mal à savoir quel taux de fréquentation nous aurons. Nous avons mis en place des tarifs, et nous avons donné mandat à l'équipe commerciale d'être le plus souple possible pour voir la nature des demandes et pour pouvoir adapter cela au bout d'un an, pour voir un peu comment réagit le « marché ». Il est convenu que pour la première année, le loyer soit gratuit. En revanche, la SPL finance l'ensemble de l'exploitation. Elle paie tout, le personnel, l'eau, l'électricité, tous les consommables et les charges du propriétaire. La taxe foncière sera donc aussi à la charge de Hello Dole dans la convention. Nous procédons ainsi pour favoriser le lancement.

Cela étant, nous n'avons pas tranché. Nous avons deux pistes de réflexion : soit nous mettons une location mensuelle pure et dure, soit nous faisons une location au pourcentage des recettes, ce qui serait un peu ma tendance. Cette deuxième solution permettrait de partager le risque. Voilà le montage sur lequel nous sommes aujourd'hui. Nous sentons que cette offre de service est attendue sur le territoire. Nous espérons que cela va bien fonctionner, mais nous attendons de voir comment le marché réagit. Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas d'autre, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les termes de la convention de mandat de gestion avec la SPL Hello Dole pour la gestion de « Locodole ».

M. le Président : S'adressant à M. ROY. Jean-Yves, tu poursuis avec la notice sur le repos dominical.

NOTICE N° 08 : DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL POUR LES ÉTABLISSEMENTS DE COMMERCE DE DETAIL POUR L'ANNEE 2022

M. ROY : Bonsoir à tous. La loi dite « loi Macron » et son décret d'application du 23 septembre 2015 ont instauré une réforme du travail dominical, proposant notamment l'évolution du nombre de dimanches ouvrables autorisés par le Maire de cinq à douze. Cette disposition a pris effet en 2016. Pour l'année 2022, le nombre et la liste des « dimanches du maire » doivent être arrêtés par le Maire de la commune concernée après avis du Conseil Municipal avant le 31 décembre de cette année, et avis conforme du Conseil Communautaire si le nombre de ces dimanches excède cinq. Après concertation menée par l'Office de Commerce et de l'Artisanat de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en direction des associations de commerçants du territoire, 8 dimanches sont proposés pour l'année 2022.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser les Maires des communes concernées à déroger à 8 reprises pour l'année civile 2022, à l'obligation de repos dominical comme suit :

- le 16 janvier 2022 pour le premier dimanche des soldes d'hiver ;
- le 5 juin 2022 dans le cadre de Cirque et Fanfares ;
- le 26 juin 2022 pour le premier dimanche des soldes d'été ;
- le 2 octobre 2022 dans le cadre du week-end gourmand du Chat Perché ;
- les 27 novembre et les 4, 11 et 18 décembre 2022 pour les fêtes de fin d'année.

M. le Président : Merci de cette présentation. C'est devenu maintenant une délibération récurrente d'année en année. Y a-t-il des questions ou des interrogations sur cette dérogation ? Je n'ai pas bien prêté attention, mais tu as rappelé que c'était aussi validé par l'Office de Commerce.

M. ROY : Avec l'Office de Commerce, les commerçants ont décidé ces dates.

M. le Président : Toutes les associations de commerçants sont partie prenante. S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ? Je compte 3 oppositions. Y a-t-il des abstentions ? Je compte une abstention. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés, moins 3 oppositions et 1 abstention, autorise les Maires des communes concernées à déroger à 8 reprises pour l'année civile 2022, à l'obligation de repos dominical.

NOTICE N° 09 : PORTAGE DU SITE INDUSTRIEL DU GROUPE KOHLER PAR LA SEM AKTYA – MODALITES DE SUBSTITUTION ET DE RACHAT

M. le Président : Nous revenons encore une fois sur le dossier Jacob Delafon, mais il est suffisamment important qu'il mérite toute notre attention. Je ne vous fais pas l'historique, vous le connaissez. Sachez qu'il y a une quinzaine de jours, nous avons signé l'ensemble des promesses de vente et des projets qui seront finalisés définitivement début décembre si tout se passe bien. Ces signatures de promesse de vente, promesse de contrat et de bail ont permis à la société KRAMER de commencer son travail, de finaliser ses embauches et de relancer sa machine comme ils l'ont prévu. Comme indiqué dans la note, je vous rappelle que pour l'instant, ils embauchent une vingtaine de personnes dès aujourd'hui. Ils pensent remonter à 40 ou 50 personnes au bout de six mois. Leur objectif est de retrouver les 140 personnes d'origine au bout de trois à cinq ans.

Je vous le rappelle très succinctement, mais vous savez que dans le montage, le groupe KRAMER a racheté le matériel au groupe KOHLER. Ils se sont mis d'accord sur un prix, et la Région a aidé ce financement. Ensuite, l'État a aussi aidé au lancement. En effet, comme ils démarrent, il faut refaire les moules, il faut refaire toute une production, ce qui est assez long. Nous sommes sur des cycles de production très longs. Ils ne vont commencer à vendre, à faire du chiffre d'affaires que dans un an. Ils ont donc besoin d'aide pour leur fonds de roulement. L'État les a ainsi aidés sous forme de subventions et sous forme d'aides remboursables.

S'agissant de l'immobilier, deux choses se sont mises en place. D'une part, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a racheté tout ce qui concernait l'emprise foncière hors emprise industrielle, ce dont nous avons délibéré la dernière fois, pour 150 000 euros. C'était pour désengager le groupe KOHLER. D'autre part, pour la partie industrielle, nous nous sommes rapprochés de la société d'économie mixte AKTYA, opérateur dans lequel nous sommes nous-mêmes actionnaires. AKTYA a racheté le bâtiment pour 1 350 000 euros, récupère les 600 000 euros de subventions de la Région, soit un net de 750 000 euros, et va répercuter dans un loyer sur la base de 750 000 euros. Évidemment, le profit des subventions vient en déduction des loyers, ce qui va favoriser les choses.

Cependant, il y a deux choses particulières. Premièrement, la société KRAMER aura une offre de rachat de ce bâtiment au long du contrat, comme un crédit-bail, mais avec quasiment des promesses d'achat à chaque année anniversaire. S'il rachète dans un an, ce sera 750 000 euros. Il y a des frais annexes, mais telle est l'idée. S'il rachète au bout de deux ans, comme il aura payé une année de loyers, ce sera peut-être 730 ou 740 000 euros, et cela diminue ainsi sur les 15 prochaines années. En revanche, la société d'économie mixte qui intervient sur « commande » de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole n'a pas vocation à porter le risque de défaillance du locataire. Comme je vous l'avais déjà exposé lors d'un Conseil précédent, nous avons souhaité que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'engage à se substituer à KRAMER s'il devient insolvable. Si KRAMER ne respecte pas son engagement et ne paie plus son loyer pour une raison x ou y, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'engage à racheter le bâtiment à la place de KRAMER. Nous rachèterions donc aux conditions au montant restant dû.

C'est un risque que nous prenons, mais je pense que nous n'avons pas d'autre solution que de rentrer dans cette logique. Aujourd'hui, nous avons une convention qui sera signée entre AKTYA, la Région et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. C'est pour cela qu'il est indiqué que nous sollicitons de donner pouvoir « *au Bureau Communautaire pour valider tout avenant à la présente convention* », notamment à cause d'un point sensible. En effet, je voudrais être sûr que si jamais KRAMER était défaillant dans cinq ans, la Région ne nous demanderait pas de rembourser les subventions. Nous sommes en train de négocier tout cela. Cela doit être clair dans la convention. Dans la convention que vous avez à adopter aujourd'hui, cette modalité n'existe pas, parce que je voudrais bien que nous la négociions. Tout n'est pas bouclé à ce jour. Voilà le principe que je voulais vous évoquer.

L'objectif de cette délibération consiste à :

- approuver ce principe de la substitution de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à la Société Jurassienne de Céramique Française (filiale du groupe KRAMER) ;
- engager la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à racheter en cas de besoin ;
- m'autoriser à signer cette convention ;
- donner pouvoir au Bureau Communautaire pour examiner tout avenant éventuel.

Avez-vous des questions ou des interventions sur ce sujet qui est assez sensible et important ? Je me réjouis qu'enfin, nous arrivons à voir le bout du tunnel. C'était un dossier compliqué, mais l'enjeu était aussi nécessaire et de taille. Il était donc bien logique que nous y mettions toute cette attention.

M. CHAUTARD : J'aurais quelques petites questions concernant le groupe KRAMER. Quel serait le montant du loyer mensuel qui serait acquitté par la société AKTYA ? L'immobilier étant très ancien, qui assure la charge financière du gros entretien ? Une partie des toitures serait couverte en fibre ciment. Y a-t-il besoin de désamianter ? Si oui, qui paie ? Quelle serait la valeur de rachat, dans l'hypothèse où le bâtiment contiendrait de l'amiante et qu'il ne serait pas désamianté ? Qui récupérerait l'amiante ? Voilà mes questions.

M. le Président : Ce sont des questions très légitimes. La société KOHLER assume le désamiantage et les risques environnementaux. Les contrôles ont été faits, la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) a fait les siens. *A priori*, aucun risque n'a été identifié. Les sondages ont été faits. Il n'y a pas de problème particulier. Pour ce qui concerne les gros entretiens, notamment la toiture, tout est à la charge du locataire. C'est bien prévu dans le dossier AKTYA. Pour les loyers, je n'ai pas le montant exact, mais comme je vous l'ai dit, nous sommes sur un emprunt de 15 ans, avec un rachat à hauteur de 750 000 euros. En gros, si vous divisez 750 000 par 15, vous n'êtes pas loin du loyer qui doit être à 65 ou 70 000 euros annuels, peut-être 60 000 euros. AKTYA a fait ses grilles de calcul et a défini les montants des loyers.

Je crois que j'ai répondu à l'ensemble de vos questions. Nous ne prenons pas de risque immobilier. Cela reste au locataire qui a vocation à racheter, ce qu'il voulait faire dès le début, mais comme cela

représentait de gros morceaux, nous avons préféré procéder ainsi. Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Je vous ai donné le contenu de cette délibération. Y a-t-il des oppositions ? Je compte une opposition. Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés, moins une opposition, approuve les modalités de substitution et de rachat pour le portage du site industriel du groupe KOHLER par la SEM AKTYA.

M. le Président : La parole est à Dominique TRONCIN pour l'attribution d'aides.

NOTICE N° 10 : AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE – ATTRIBUTION D'AIDES

M. TRONCIN : Président, merci. Bonjour à toutes et à tous. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole est délégataire des aides à la pierre. En complément de ces aides, elle attribue sur ses fonds propres, des aides en faveur de l'amélioration énergétique et la lutte contre l'habitat indigne.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de prendre acte de l'attribution nouvelle de 110 104 euros de crédits Anah (Agence nationale de l'habitat) délégués pour le parc privé ;
- de prendre acte de l'attribution par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de 4 000 euros de crédits au titre du programme d'intervention en faveur des propriétaires du parc privé.

M. le Président : Merci. Bien évidemment, le PLH (Programme Local de l'Habitat) se décline, comme nous le faisons pratiquement à chaque Conseil. Avez-vous des questions sur cette délibération ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte de l'attribution d'aides à l'amélioration de l'habitat privé.

NOTICE N° 11 : AMELIORATION DE L'HABITAT PUBLIC – ATTRIBUTION D'AIDES GRAND DOLE HABITAT

M. TRONCIN : Dans le cadre du plan de relance 2021-2022 initié par l'État, une enveloppe de 500 millions d'euros est dédiée à la réhabilitation du parc locatif social. Grand Dole Habitat a programmé plusieurs opérations de réhabilitation thermique, représentant plus de 1 000 logements. Une de ces opérations, issue de ce volet énergétique, s'inscrit dans le dispositif national « Plan de Relance ». Il concerne la réhabilitation du groupe de bâtiments « La Paule » regroupant 112 logements. Je vous laisse prendre connaissance des tableaux concernant les prix de revient et le plan de financement.

Il vous est ainsi proposé :

- d'accorder les subventions de l'État, pour un montant total de 1 229 833 euros ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au paiement de cette subvention d'État, ainsi que les recettes équivalentes, aux exercices budgétaires correspondants à la livraison prévisionnelle de l'opération sous réserve de l'obtention par la collectivité des crédits de l'État.

M. le Président : Merci de cette présentation. Y a-t-il des questions sur ces subventions ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'attribution d'aides Grand Dole Habitat pour l'amélioration de l'habitat public.

M. le Président : Nous poursuivons avec la notice suivante.

NOTICE N° 12 : FINANCEMENT 2021 DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE TAVAUX-ABERGEMENT-DAMPARIS (EMTAD)

M. LEFÈVRE : Merci, Monsieur le Président. Bonsoir, chers collègues. Les deux délibérations suivantes sont liées. Elles concernent les financements de l'école de musique de Tavaux-Abergement-Damparis (EMTAD) et de celle de Saint-Aubin. Il est précisé qu'il s'agit d'une subvention fondée sur les inscriptions de l'année 2020. Il s'agit d'une somme forfaitaire, comme il est bien précisé dans la délibération, puisqu'au-delà d'ailleurs des sommes qui correspondent au nombre d'élèves inscrits à ce moment-là en 2020.

Pour la première délibération, il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 50 000 euros à l'École de Musique de Tavaux-Abergement-Damparis (EMTAD) ;
- d'approuver la convention de financement ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la présente convention et tout acte y afférent.

M. le Président : Merci. Avez-vous des questions sur ce financement de l'école ? S'il n'y a pas de question, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le financement 2021 de l'École de Musique Tavaux-Abergement-Damparis.

NOTICE N° 13 : FINANCEMENT 2021 DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE SAINT-AUBIN

M. LEFÈVRE : Pour Saint-Aubin, c'est la même convention. Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 5 000 euros à l'École de Musique de Saint-Aubin ;
- d'approuver la convention de financement ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la présente convention et tout acte y afférent.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des questions ?

Mme PERNOUX : En ma qualité de trésorière, je vais m'abstenir de voter.

M. le Président : Vous ne participez pas au vote. S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il y a donc une non-participation au vote. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, moins une non-participation au vote, approuve le financement 2021 de l'école de musique de Saint-Aubin.

* * *

M. le Président : Nous avons fini l'ordre du jour qui était relativement court, et les débats sont ce qu'ils sont. J'ai reçu une question de Nicolas GOMET par email. J'y ai répondu par courrier, mais je vais laisser Monsieur GOMET s'exprimer. En effet, il souhaitait avoir des précisions sur le logiciel sur lequel nous avons délibéré la dernière fois sur le dossier Hyvilo. Souhaitez-vous que l'on repose cette question publiquement ? La réponse vous a-t-elle suffi ?

M. GOMET : Effectivement, je vous avais posé la question. Vous l'avez rappelé dans votre réponse que vous m'avez envoyée. Il y a eu des abstentions et des oppositions sur cette question. Personnellement, je m'étais abstenu, parce que j'avais l'impression de ne pas avoir assez d'éléments pour pouvoir trancher. Dans ce courrier, vous apportez un certain nombre de réponses aux questions que je m'étais posées. Je voulais simplement refaire un point. Vous commencez votre argumentation en indiquant qu'un hyperviseur avait été utilisé pour hyperviser le quartier de La Défense à Paris. Je crois plutôt que c'est un fondateur de cet hyperviseur qui fait maintenant partie d'Hyvilo. Pour donner un exemple, ce qui m'avait surpris dans la délibération et dans le choix de cet hyperviseur était que cela paraissait être quelque chose de surdimensionner, de vraiment très gros comparé à ce que l'on pouvait peut-être faire à l'Agglomération. Ma question portait surtout là-dessus. Cela me paraissait

être surdimensionné en termes de capacité. Dans votre courrier, cela va dans ce sens. J'ai l'impression que c'est un outil vraiment très puissant. Cela me semblait aussi surdimensionné en termes de coût.

Pour La Défense, l'hyperviseur est capable de gérer 13 systèmes d'exploitation différents et 15 000 capteurs. Cet hyperviseur s'appuyant sur un silo de données, je demandais s'il y avait assez de données à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour que ce soit vraiment utile. Concernant La Défense, il faut savoir que la première année d'installation, 2 000 capteurs supplémentaires ont été installés. On est ainsi passé de 13 000 à 15 000 capteurs pour avoir un système complètement opérationnel, avec 5 opérateurs 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, qui vont regarder ces données. C'est fait pour gérer par exemple une panne due à une chauffe de gaine électrique. C'est vraiment très complet. C'est pour cela que pour moi, cela paraît être vraiment démesuré comparé à l'échelle de l'Agglomération. On peut dire : « *qui peut le plus peut le moins* ». À la limite, s'il est surdimensionné, ce n'est peut-être pas très grave.

En revanche, je m'étais interrogé sur le coût de 625 000 euros, dont 500 000 euros de subventions de la Région. Vous m'avez répondu que c'était un appel à projets de la Région. Je me suis donc penché sur cet appel à projets intitulé « territoires intelligents et durables ». Ce sont des subventions qui vont de 30 à 70 % dans la limite de 500 000 euros, et on peut ajouter 10 % si c'est à visée environnementale. Je pense que c'est ce que vous proposez, puisque nous visons une subvention de 80 %. J'avais juste une remarque sur ce sujet. Je trouvais cela suspect, pas tant de la part de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, que de la part du fournisseur, parce que la limite de subvention de 500 000 euros et de 80 % rentre tout juste au tarif du fournisseur. Je me dis qu'il a peut-être fait ses tarifs en se calant sur les subventions disponibles. Finalement, les 125 000 euros qui seront payés par Dole et par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sont peut-être aussi surévalués. En tout cas, je vous remercie pour les réponses que vous m'avez apportées relativement rapidement.

M. le Président : J'entends vos interrogations. Il est vrai que pour La Défense, c'est une autre vocation. Pour nous, ce n'est pas une vocation de surveillance de la même manière. Cela étant, de ce que j'ai retenu, puisque nous avons eu quelques démonstrations, c'est un système assez lourd, qui va se développer dans le temps. Les services ont travaillé sur le sujet. Il est vrai que nous n'aurons pas 100 000 capteurs demain matin, mais c'est sûr que nous rentrons dans une certaine logique. Je pense que nous avons tous cette logique en tête. Notamment pour tout ce qui est logique énergétique, nous devons bien avoir des capteurs, des sources d'information. Je vois bien que nous allons de plus en plus vers des systèmes complexes pour avoir des données, pour pouvoir les suivre et les piloter. Nous engageons donc ce processus.

Il est vrai que c'est une réponse à un appel à projets. Il y a le côté start-up de cette entreprise qui est séduisant, mais ils ont quand même convaincu de nombreuses mairies, puisqu'ils ont de nombreux contacts, notamment Baume-les-Messieurs, Besançon. Ils ont donc quelques communes qui, comme nous, rentrent dans le processus. Ces systèmes vont donc s'enrichir. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. GAGNOUX : Monsieur le Président, je ne sais pas si l'on peut compléter l'intervention de Monsieur GOMET. Je rappelle simplement quand même dans cette affaire que de nombreuses collectivités de notre taille travaillent sur des questions de *smart city*. Dieu sait qu'ils ont été nombreux à défiler dans mon bureau sur le sujet sans y voir parfois véritablement la pertinence, puisque tout le monde fait cela maintenant à des coûts bien plus importants que cela. J'invite Monsieur GOMET à observer le travail qu'a fait la Métropole de Dijon sur la *smart city* et les coûts conduits de ce point de vue sans parfois que ce soit véritablement très pertinent. Pour avoir un peu suivi cela pour la Ville avec d'autres élus, de très nombreux cabinets et bureaux d'étude sont venus nous voir ces dernières années concernant la *smart city*. Finalement, nous n'avons donné suite à aucun, parce que c'était quand même beaucoup plus coûteux sans en voir véritablement le résultat.

Quand je vois ce qui a été fait à Dijon et avec la Métropole, j'ai le sentiment qu'ils en reviennent un peu quant au résultat alors que des sommes de plusieurs millions d'euros ont été lancées. Tout cela pour dire que je pense que le choix de l'Agglomération et de la Ville me semble être une alternative rendant possibles de très nombreux services sur notre collectivité. C'est un peu un entre-deux. Ce sera déjà un premier pas dans la question des capteurs nécessaires par rapport au suivi de très nombreuses fonctionnalités avec l'éclairage, les feux, les travaux et bien d'autres choses. Je pense qu'il ne faut pas voir le coût comme étant démesuré tout en sachant que la subvention de la Région est très importante. Je ne doute pas que la majorité régionale actuelle accompagne des dispositifs avec un tel subventionnement sans que cela apporte une certaine pertinence dans nos territoires.

Tout cela pour dire que nous sommes loin d'engager des coûts extrêmement forts comme nous avons pu le voir sur de nombreux territoires concernant la *smart city*. Nous avons bien fait de prendre notre temps avant de nous engager dans des dispositifs de cette nature.

M. le Président : Y a-t-il d'autres interventions ?

M. HAMDAOUI : C'est juste une question. Pourrions-nous avoir la date du prochain Conseil Communautaire, s'il vous plaît ?

M. le Président : Oui. C'est le 16 décembre prochain. Avez-vous d'autres questions diverses ? Je n'en vois pas. Il me reste à vous remercier. Vous avez dû voir sur votre table un document sur La Journée du Livre. Cela remplace un peu le fameux Salon du Livre qui est organisé chaque année et qui reprendra son rythme normal en 2022 selon les souhaits de la commune de Damparis. Ils font une opération en compensation, si j'ai bien retenu, mais qui prendra néanmoins toute sa valeur le dimanche 7 novembre prochain. Venez nombreux. Cette exposition est toujours très riche. Je vous remercie de votre attention et à bientôt.

La séance est levée à 19 heures 55.